



**REGLEMENT PARTICULIER  
CHAMPIONNATS de la REUNION  
Poussins-Benjamins-Minimes - Cadets  
24 - 25 Février 2018  
Organisés par la LNBR et LFC**

- Art.01** Le tournoi est autorisé et se déroulera selon les règles de la F.F.B.ad n°  
Le présent règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC).
- Art.02** Autorisé aux **POUSSINS, BENJAMINS, MINIMES, CADET** garçons et filles disposant à la date limite  
d'inscription de la validation de leur **licence sur Poona**.  
**Les licences non validées par la LNBR ne pourront pas être prises en compte.**  
  
Le nombre de têtes de série sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et les têtes de séries  
seront déterminées en fonction du CPPH à la date du tirage au sort.  
Un juge arbitre officiel officiera le jour du championnat.
- Art.03** La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 16 Février 2018** à minuit heure Réunion.  
Inscription à renvoyer à **diela974@orange.fr**
- Art.04** Le tournoi est placé sous l'autorité du juge arbitre officiel du tournoi : **Mr PERIANAYAGOM Jean Richard**  
**Aucune inscription ne sera prise en compte après la date fixée sur la fiche d'inscription.**  
Les joueurs qui font l'objet d'une interdiction de tournoi ne peuvent s'inscrire que si cette  
interdiction prend fin avant la date du tournoi.
- Art.05** Tournoi organisé par LNBR et LFC  
Lieu : gymnase du Lycée Jean Joly de la Rivière Saint-Louis
- Art.06** Les tableaux ouverts sont le **SH, SD, DH, DD et DX** pour tous les joueurs licenciés **à la Réunion**.  
  
**Tableaux :** Un joueur peut s'inscrire dans 3 tableaux et une seule catégorie.  
**Aucune inscription ne sera prise en compte après la date limite.**  
Le nombre de joueur minimum pour que le tableau se joue est fixé à 4 joueurs.  
De plus, en cas d'inscriptions inférieures à 5 y compris, le tableau se jouera  
obligatoirement en poule unique.
- Les frais d'inscription seront à régler par les clubs, les frais d'inscription seront dus en cas de désistement quelque soit la raison.**  
Une inscription est considérée complète lorsque le formulaire d'inscription est correctement  
renseigné.
- Art.07** La série ouverte est : **R**  
**Tous les joueurs de série inférieure ou égale à R peuvent s'inscrire.**
- Art.08** Dans la mesure du possible, il y aura **2 sortants dans les poules de 3 et de 4** dans le cas où le  
nombre de matchs reste en dessous des 8 matchs par jour et par joueur. Le mode de qualification se  
fera en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe.  
  
Le comité d'organisation se réserve la possibilité de procéder à un seul sortant par poules de 3 et 4  
et/ou élimination directe pour ne pas dépasser le nombre de match maxi par joueur et par jour. .
- Rappel : que les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits. De plus, en cas  
d'inscriptions inférieures à 5 y compris, le tableau se jouera obligatoirement en poule unique.

- Art.09** Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la règlementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs (article 2.14 du RGC).
- Le représentant légal indiqué sur la fiche d'inscription devra être en mesure de fournir les attestations (jointe en annexe du dossier d'inscription) sur la demande du Juge Arbitre. Le représentant sera le seul responsable en cas de non présentation de ce document signé par le parent du Mineur.
- En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.
- Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant à la compétition.  
(*texte concernant l'accompagnement des mineurs Réf Officiel du badminton juillet 2011 n°17*).
- Art.10** Les horaires sont donnés à titre indicatif. **Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler tant à la table de marque qu'au juge arbitre** dont il attendra d'obtenir l'accord. Les **matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance** sur l'horaire annoncé.
- Art.11** **Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée** et **chaque jour de la compétition**.  
Le règlement se fera le 1<sup>er</sup> jour de la compétition par le club pour l'ensemble de ses joueurs inscrits sur les 2 jours.
- Art.12** Les volants seront pris **en charge par la LNBR pour les finales**. Tous les matchs se dérouleront avec des volants plumes. Le volant officiel de la compétition est le volant plume **RSL TOURNEY N°3** (OU équivalent, homologué par la FFba), en vente dans la salle. Pour les phases antérieures aux finales, tout joueur refusant de fournir sa part de volants peut faire l'objet d'une sanction par le Juge Arbitre.
- Art.13** Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le J.A. peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.
- Art.14** **Le temps de prise en compte du terrain est de 2 minutes mais ne peut dépasser 5 minutes après l'appel sur le terrain.**
- Art.15** **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 mn pourra être disqualifié par le J.A. et ce, quelque soit le niveau de la compétition. Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux quelque soit le niveau de la compétition.**
- Art.16** L'accès au **plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs** devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres, juges arbitres, coachs et membres de l'organisation. Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.
- Art.17** **Rappel :** Quand le score atteint la 1<sup>ere</sup> fois 11 dans chaque set, les joueurs bénéficient d'un arrêt de 60 s (s'ils le désirent), et d'une interruption de 120 s entre chaque set. Pendant ces arrêts, chaque camp peut être rejoint sur le terrain par 2 personnes au maximum. Ces personnes devront quitter le court à l'annonce « 20s » de reprise de match.
- Art 18** **Coaching :** le coaching permanent pourra être autorisé selon les modalités définies dans le RGC quand le volant n'est pas en jeu et selon la configuration du gymnase.
- Art.19** Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.Bad est exigée sur les terrains. Portez exclusivement des chaussures munies de semelles blanches ou ne marquant pas le sol.

**Art.20** Les matchs seront auto-arbitrés ou arbitrés, selon les disponibilités des arbitres. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel à un arbitre.

**Art.21** Un volant touchant un panneau de basket sera compté « let » au service ( maximum 3 fois ), et « faute » en jeu. Tout volant touchant un câble sera compté « let ».

**Art.22** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.

**Art.23** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

**Art 24** **Le Juge Arbitre demandera à la CRA l'application des sanctions nécessaires en cas de mauvais comportement lors de la compétition (avertissement, carton jaune, rouge ou noire), ou de forfait injustifié (suspension de deux mois à toute compétition).**

**Art 25** **En cas de forfaits volontaires ou non**, les frais d'inscriptions seront dus dès que la date limite d'inscription est dépassée.

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le Club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives, à la commission régionale d'arbitrage de la Réunion.

**Art 26** Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscription non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.

**Art 27** Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible lui en attribuera un. Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par mail, l'organisateur de son choix de nouveau partenaire.

#### RAPPELS :

- **Forfait volontaire** : soit, **sans raison valable ou sans prévenir**, à ne pas se présenter le jour de la compétition, soit à renoncer sans raison valable à jouer un match.

**Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux et la suspension de 2 mois.**

- **Forfait involontaire** : soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (**dûment justifiée** par écrit au **maximum 5 jours ouvrables** après le dernier jour de la compétition), soit pour une raison valable (à l'appréciation du juge Arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition.

- **les cartons**

- **Carton jaune** : c'est un avertissement pour mauvaise conduite.
- **Carton rouge** : c'est une faute (= 1 point pour l'adversaire) pour mauvaise conduite
- **Carton noir** : c'est la disqualification pour mauvaise conduite.



**2 cartons rouges entraînent la suspension de 2 mois automatiquement.**

**1 carton noir entraîne la suspension immédiate de 2 mois.**

**LE COMITE D'ORGANISATION VOUS SOUHAITE LA MEILLEURE COMPETITION DANS LE RESPECT DES REGLES, DES ARBITRES, DES JUGES ARBITRES, DES BENEVOLES, DES ORGANISATEURS ET DES AUTRES JOUEURS ET JOUEUSES.**

Responsable de la CRA  
M . SUACOT Bernard



Responsable de l'ETR  
M. RAOUL Gérard



Responsable LFC  
José Palany

